Case
F
39
.32C

1578d

REMONSTRANCE AVX HABITANS DV PAIS BAS, POVR les Reünir au deuoir de vrays & loyaux ſubiets.

Par Bræchmus Damuis. Seigneur d'Hilorue.

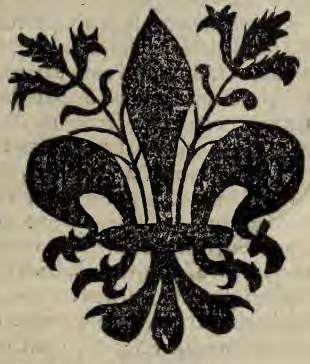

1578.

THE NEWBERRY LIBRARY

Aduertissement au Lecteur.

L'Autheur estime tous les habitãs du païs bas estre diuisez en trois principalles factions, les premiers sont ceux qui se sont desia declarez ouuertement fidelles, subiects à sa maiesté Catholique: lesquels Dieu à tellement inspirez, qu'ils sont au droict chemin le cõmencement duquel est estroit, plein de troubles, mais le bout large, remply de liesse.

Les contraires diametralement à ceux-cy sont les manifestes rebelles ausquels Dieu vueille donner la grace d'vser les moyẽs exprimez en ce discours, pour retourner en la voye de leur salut.

La troisiesme sorte sont ceux demeurãs neutres ausquels ceste Remonstrance est principalemẽt addressée pour les occasions en icelle declarez.

Ce discours est diuisé en cinq parties, és premiers trois. Il est declaré comme ceux du païs bas sont fort heureux, tant pour estre subiects à la meilleure sorte de gouuernement dit Monarchal, & d'auoir le moyen encore de garder la religion Catholique, principal fustien de tout florissant estat que d'auoir vn Roy le pl⁹ digne de sa charge qui a esté depuis 300. ans en ça, & Seigneur Dom Iean d'Austriche, fort vertueux Prince en sa place pour leur administrer Iustice, secõd pillier de toute Republique bien institué.

En la quatriesme partie vne ouuerture est faicte de quelques inuentions diaboliques, controuuez par les rebelles à fin d'esmouuoir les bons subiects à leur adherer.

En la cinquiesme est monstré l'apparence du chastiement des rebelles demeurans obstinez, s'ils ne se repẽtent auec vn cœur cõtrit de leurs offenses, ce qu'il plaise à Dieu leur octroyer de sa grace.

47-2035

MEſsieurs les habitãs du païs bas, afin d'euiter l'apparente perte, tant de voz ames, que de voz corps & biẽs: (comme tous ceux qui iadis ſe ſont rebellez cõtre Dieu & leur Prince, & continué iuſques à la mort ont experimenté,) Il faut entendre, que le ſeul moyen pour remedier à tels inconueniens, cõſiſte (apres la ſaincte eſcripture) en l'intelligẽce des hiſtoires, leſquelles, auec l'experience, demonſtrent euidemment, qu'il n'y a rien de conſtant en ce monde terreſtre, qui ne ſoit ſubiect à quelque changemẽt, excepté la parolle de Dieu: De ſorte que toute choſe mõdaine va touſiours ou montant, ou en deſcendant. Que ſi la montee eſt ſoudaine, la deſcẽte eſt communémẽt pareille: Ce qui eſt ſuffiſammẽt mõſtré par voz Chronicques tãt en Latin, Frãçois, que Flamẽt, ſans en rechercher d'autres, & nõ ſeulemẽt en ce qui cõcerne la grãdeur & pollice de voz païs, mais auſſi touchãt le ſuccez de la religiõ. Et encores q̃ voz anceſtres n'ayent eſté ſi heureux que de ſe veoir au comble de leurs perfectiõs, auſſi toſt que voz voiſins les François, Anglois & Eſcoſſois: Si eſt-ce que ſi vous voulez cõſiderez en vous meſmes les dons qui vous ſont preſentez, il n'y a nation ſur la terre de voſtre qualité qui ait plus d'occaſion de loüer Dieu que la voſtre. Pour preuue euidente dequoy, il eſt plus que notoire que la longue durée de tout eſtat floriſſant, apres auoir celuy acquis, cõſiſte en trois principaux poĩcts:

Cõgnoiſſance des hiſtoires neceſſaires pour iuger des choſes futures.

La deſcẽte eſt pareille à la montée.

Ceux des païs bas modernes plus heureux que leurs anceſtres.

Trois pilliers en tout estat la vaillance en conquerant & conseruãt cõpté par vn.

Assauoir en la forme de gouuerner icelluy: En la legitime administration de la Religion, & en la droicte execution de la Iustice.

Et dautant que mon intention est de monstrer à ceux d'entre vous qui sont aueugles, le vray moyen d'euiter le present danger. Il ne me reste pour l'effectuer, (ny à nul autre s'efforceãt d'esmouuoir quelqu'vn a suiure son iugement, estans les motz du peuple, & les sentẽces des conceptiõs vniuerselles de la saincte escripture & des Philosophes) que de reduire en bon ordre ce que i'ay deliberé traicter. Ce que ie feray selon la capacité de mõ esprit, le mieux qu'il me sera possible, sans m'amuser à discourir quel a esté le succez de voz ancestres deuant l'vniõ de voz pays soubz vn superieur, ny quelle sorte de Religion ilz ont tenue deuant la reception de la foy Chrestienne, ny cõme elle y a esté plantée, & depuis par vous continuée nonobstant l'inuasion de tous hereticques, puis que le nombre de ceux qui ont escrit d'vn tel subiect est assez grand.

Propre à l'orateur debié colloquer les parolles.

La raison de ne respõdre particulieremẽt à toutes les heresies.

Doncq' pour vous donner parfaictement à cõgnoistre que tous rebelles aduancent leur tyrannie & particulier proffit, soubz pretexte de maintenir la Religiõ, & de secourir le bien public, persuadans par ce moyen aux loyaux subiects d'adherer à eulx, & se rebeller cõtre la loy de Dieu, & l'obeïssance deuë à leurs legitimes magistratz: il nous faut donc entendre premierement qu'il est hors de toute controuerse qu'entre les trois sortes de gouuernemẽs. Assauoir Democratique

Tous rebelles abusẽt le peuple soubz pretexte de la Religiõ & bien public.

ou populaire, Aristocratique, ou celuy d'vn nõbre de nobles, & Monarchique, c'est à dire le gouuernement d'vne personne: Le Monarchique est estimé le principal, & le plus conforme tãt au droict diuin, (qui nous commande d'obeyr à vn seul Dieu,) que à la loy de nature (cõme les mouches a miel, nous demonstrent en suiuant l'vn d'ẽtre eux comme leur Roy.) Et combien que plusieurs de voz pays ayent esté touſiours quasi regiz par telle sorte de gouuernement: toutesfois c'est de nostre temps que vous estes paruenuz a ceste grãde felicité, que d'estre reüniz ensemble & subiectz a vn seul superieur, (signamment la Flandre depuis l'an 1525.) ce qui à retranché les guerres immortelles accoustumées entre vo⁹.

Gouuernement monarchique est preferé à tous autres.

Le païs bas vni par Charles 5. souz vn Empire.

L'estat estãt ainsi estably, il est necessaire pour la conseruation d'iceluy, qu'il soit appuyé du pillier de la religion. Quant à ce, vous estes infiniement obligez a Dieu, pour l'auoir si bien plantée en voz païs, par vn si grãd nõbre de saincts martirs, & de ce que vo⁹ estes les derniers de voz voisins souz vn mesme climat, à estre instruitz en la meschante doctrine de Machiauel, homme sans foy, lequel en son liure, sur le discours de Tite liue, monstre entre plusieurs preceptes, qu'il est ne cessaire à celuy qui voudroit vsurper l'Empire ou iurisdiction d'autruy, de prendre quelque religion, mesmement celle qui permet plus grande liberté au peuple, & la maintenir extremement quelque faulse & feinte qu'elle soit: alleguãt que

Le pillier de religiõ planté en Flandres.

Religion abusée par les rebelles.

Numa Pompilius, second Roy des Romains, fut mieux obey par ceste maniere, que Romulus, encores qu'il fut leur premier Roy, & du nom duquel ilz furent premieremẽt appellez Romains. Et que ceste instruction ayt esté mise à executiõ à la grãde ruyne de la foy Chrestienne, & de tous fideles Princes, & subiectz, non seulement par les rebelles de la haulte Allemaigne, Sauoye, Suede, & Dannemarch : mais aussi par ceux de France, Angleterre, Escosse, & par ce Prince d'Orange en vostre païs, il est bien aueugle qui ne le veoit, & bien obstiné qui ne le croit certainement.

Numa Pompilius feignoit estre religieux.

Il fault donc confesser que l'origine & source de tous noz maulx viẽt pour corriger noz pechez car on ne trouuera és histoires, tant Ecclesiastiques que prophanes, que depuis la reception de la foy Chrestiẽne, le peuple ayt esté si remply de toutes sortes de vices comme il est maintenant, speciallement noz gens d'Eglise en ce qui concerne leurs mœurs, contreuenans quasi directement en toutes choses à leur premiere institutiõ. Ce qui à donné occasion au peuple ignorant, de croire si legeremẽt tout ce qui est allegué par les hereticques, contre les commandemẽs de Dieu, & ce qui a esté arresté aux Concilles generaulx touchant les sacremens, & la foy Catholicque de sorte que nous auons grand besoing d'vne bonne reformation, pour esmouuoir Dieu auoir pitié de nous, d'autant qu'on n'a iamais congneu, ne leu, que son fleau ayt cessé, que l'occasion d'iceluy

Les troubles sõt venuz pour corriger noz pechez.

Gens d'Eglise iamais si vitieux.

Reformation des mœurs necessaire.

n'ayt esté premierement ostee.

Et d'autant que vous auez esté si heureux que d'estre les derniers de voz voisins qui ont esté assailliz de ces nouueaux prescheurs: Il ne fault partant doubter que soyez si lourdaux, que n'ayez, ou pour le moins deuez auoir apprins, de vous garder des persuasions de telz seducteurs: n'estãt homme, de si petit iugement soit-il, par tous les païs susdictz, ou telle nouuelle Religion à commençé, qui ne voye maintenãt (Dieu mercy) que les autheurs, & principaux inuẽteurs d'icelle sõt vrays abuseurs, & impudens menteurs: comme la meschãte vie & malheureuse fin, de telz fauteurs & prescheurs (principalement en France & Escosse, demõstre clairemẽt. Ce qui vo⁹ doit dõner occasion, sans faire plus long discours d'autres leurs semblables, de vous estimer heureux, pour n'auoir estez persuadez de telz imposteurs, & de ne rien croire de toutes leurs promesses, par lesquelles ilz vous asseuroient d'vne plus grande libertéde conscience, & augmentation devoz biẽs, retenant plusieurs dismes, par vous accoustumees estre payees aux Eglises. Tant s'en fault que telles choses aduiennent, ne qu'ilz soiẽt cause de tel soulagement de dismes: Ains ilz seront les premiers qui vous les ferõt payer, & beaucoup plus rigoreusement que au parauant, cõme estans fermiers des Eglises, ou se introduisãs en icelles, ainsi qu'ilz ont faict en France, en Escosse, & autres païs, estimans de se enrichir par tel moyen: Ce

Flamans heureux, pour estre les derniers molestez des hereticques.

Autheurs de la nouuelle Religion conneuz mẽteurs.

Nulle asseurance à la promesse des hereticques.

Pauure peuple ce traict d payer doubles dismes.

La Religion trãſportée, la terre deuenue ſterille.

neãtmoins l'experiẽce no⁹ à biẽ mõſtré le cõtraire, es païs ou la Religion a eſté plantee, auec le changemẽt de laquelle, Dieu a oſté aux habitans d'iceulx, le fruict de leurs terres, & les à rendues ſterilles: cõme il eſt aduenu és Royaumes d'Aſie, Affrique, & Europe iadis habitez par les Chreſtiẽs ſpecialemẽt en Iudee, Grece, & petite Aſie.

Biens des Egliſes malheureux aux poſeſſeurs

Quant au malheur que les biens, tant meubles que immeubles, dediez aux Egliſes, portent aux iniuſtes poſeſſeurs d'iceux: La ſeulle preuue adue nue de noſtre tẽps a ceux qui ſe ſont emparez de telz biẽs, mõſtre cõme ilz ſont deuenuz pauures, & tombez en vne infinité de malheurs, tant en la haulte Allemaigne, qu'en France, Angleterre, & Eſſcoe, ſans m'amuſer à diſcourir ſur ce qui leur eſt ſuccedé le tẽps paſſé. Expẽle, certes, aſſez ſuffiſant pour inciter tout homme de bien, de ſ'abſtenir à ſe vouloir enrichir auec ſemblables biens. Ce que toute perſonne, craignant Dieu, fera de meilleure volõté, ayant leu quelques traictez, ſur ce faictz depuis peu de tẽps, par leſquelz eſt amplemẽt declaré, le malheur q̃ les biẽs Eccleſiaſtiques apportẽt aux iniuſtes poſeſſeurs d'iceux: ou leſdits biẽs ſont cõparez, tãt au Cheual dit Sayã, qui fut ſi malheureux, q̃ to⁹ les poſeſſeurs d'iceluy moururẽt ſoudainemẽt de quelque mort deſaſtree, depuis qu'ilz l'auoient achepté: que à l'or trouué à Thoulouſe par ceux de la cõpagnie de Scipion, lors qu'il retourna d'Eſpagne en Italie qui porta mauuaiſe fortune à tous ceux qui le poſſe-

Le cheual de Sayan & l'or de Tholouſe comparez aux biens Eccleſiaſtiques.

possederent.

Ayant cy dessus briefuement declaré comme vous estes bien heureux, pour auoir le moyen de tenir vostre estat florissant, tãt pour estre appuyé de la principalle sorte de gouuernement, appellé Monarchal, que pour auoir la commodité de le preseruer par la droicte administration de la Religion Catholique Romaine: & par tel moyẽ d'euiter la perte de voz ames & biens, fuyant l'exẽple de voz voisins qui ont embrassé ceste meschãte & reprouuée Religion nouuelle. Il reste maintenant à vous faire paroistre que n'estes moins heureux, d'auoir l'execution de la Iustice pour la conseruation de vostre estat.

L'estat est appuié de gouuernement dict Monarchal, & de la religiõ.

L'estat est preserué par la Iustice.

La briefueté de ce discours ne me permect de traicter plus au long, auec quel ordre la Iustice a esté de tout temps administrée entre vous, ny de l'institution premiere de vostre chambre des cõptes, ny aussi de vostre parlement à Mallines: Ie diray seulement, comme il y à eu grãd debat entre Philosophes, pour sçauoir si la Iustice seroit mieux administrée en suyuant les bonnes loix redigées par escript (comme feirent les Atheniẽs) ou par les ordonnances prononcées de viue voix par vn Roy: cõme il a esté obserué entre les Lacedemoniẽs, toutesfois ilz accorderẽt en fin entre eulx, que les subiectz gouuernez par vn Roy, digne de telle charge, sont plus heureux que nulz autres. Mais maintenant tant s'en fault (comme il semble) que vous remerciez Dieu de ceste bon-

La Iustice est mieux administrée par vn Roy que par les Loix.

Flamẽs ingrats enuers leur Roy.

ne fortune d'eſtre ſubiectz à vn Roy des plus dignes qui iamais ayt regné entre les Chreſtiens depuis ſainct Loys Roy de France, que au contraire vous imputez la ſource de tous voz maux à l'obeïſſance que vous preſtez à vn tel Prince. A ceſte cauſe ie ſuis contrainct d'eſtre vn petit plus prolixe en ceſt endroict, pour conſiderer ſi vous auez iuſte occaſion de ce faire.

Occaſion premiere de l'inſtitutiõ des Roys, & de leurs quallitez.

Et pour plus clairement l'entẽdre: Il fault premierement & ſommairement ſçauoir, les premieres occaſions de l'inſtitution des Roys, & de quelles qualitez ilz doiuent eſtre.

Le Roy d'Eſpaigne doüé de grãdes vertus.

En ſecond lieu il ſera ſuffiſammẽt prouué, que voſtre Roy eſt doüé des vertus requiſes à vn tel Prince, autant, ou plus: que nul aultre qui ayt regné depuis 300. ans en ça: combien que ces Roys deſcendans par legitime ſucceſſion, telles perfections ne ſe recherchent de ſi pres, comme en ceux qui ſont appellez à telle dignité par election.

Sa maieſté à touſiours gouuerné par amour.

Tiercement ſera declaré, que des deux ſortes de tenir les ſubiectz en obeïſſance (ſçauoir par amour, ou par crainte,) Il à vſé de la premiere enuers vous en toutes ſes actions.

Flamans meſmes occaſiõ de leurs troubles.

Quartement ſera monſtré, que vous deuez imputer la cauſe principalle de tous voz maulx & troubles, à voz pechez & offences.

Les promeſſes des rebellesne ſont que trõperies.

En cinquieſme lieu il vo⁹ ſera ſuffiſãmẽt prouué par pluſieurs raiſõs vallables, que toutes les belles promeſſes quivo⁹ ſont faictes, de vo⁹ acquerir

vne liberté de conſcience,& aduancemẽt de voz Republicques,& vous mettre hors de ſeruitude pour viure en repos ſans payer tribut,ne ſont que inuentiõs pour vous attirer àvne extreme ruyne.

Les promeſſes des rebelles ne ſont que tromperies.

Finablement vous ſera manifeſté,que le ſeul & vray moyen de viure en repos,auec toute proſperité,eſt de vous repẽtir de voz faultes, & loüer Dieu de la grace qu'il vous à faicte,tãt pour eſtre les derniers de voz voiſins à eſtre chaſtiez,& d'auoir la cõmodité,par leur exẽple, d'amender voz vies, que de vous auoir renduz ſubiectz d'vn Roy, remply non ſeullement de toute vertu, bonté & clemence:mais auſſi de vous auoir ordõné vn tel renommé & prudent Prince pour voſtre gouuerneur,de ſorte que cherchant tout l'vniuers,vous n'en ſcauriez ſouhaitter vn plus conuenable,pour remedier à voz maulx.

Repentãce des offences occaſion de viure en paix.

Quant à la premiere inſtitution des Roys, il a eſté cy deſſus monſtré,comme le gouuernemẽt d'vn,eſt preferé à toute autre ſorte de regime: & la cauſe de laquelle (ſelon Ciceron en ſon ſecõd liure des Offices,ſans m'amuſer à ce qui eſt eſcrit au vieil Teſtament,& par aucuns autheurs ſur tel ſubiect)fut premierement inuentée par les pauures,& foibles,oppreſſez par les plus riches, afin d'auoir recours à vn homme digne de les deffendre,contre les iniures de telz inuaſeurs, & auſſi pour les accouſtumer à viure en paix,& les gouuerner par ſa Prudence,Iuſtice,Liberalité, Vaillance,& Humanité, & l'appellerent leur Roy,&

Oppreſſion des pauures, occaſion de l'eſtiõ des Roys.

se soubmirent à luy, pour ses estre subiectz.

Les occasions de l'institution & election des premiers Roys, & leurs quallitez estãs cõgneuës. Il reste maintenant à considerer, combiẽ de pres vostre Roy est participant de telles vertus.

Les hommes ont seulement la semblãce de vertu,

Ciceron en son premier liure des Offices dict, que nous ne viuons point auec des hommes parfaicts en prudence, Ains auec telz qui sont grandement à priser, s'ilz ont la ressemblance de vertu. Le mesme Ciceron en son troisiesme liure des Offices tesmoigne, que les deux Decius, & les deux Scipions, n'estoient estimez du tout magnanimes, ny les sept sages de Grece plainement telz : mais seullement estoient baillez pour exẽple, comme ayant la semblance de telles vertus.

Les moiẽs de cõgnoistre la prudence de sa maiesté

Doncques pour prouuer que sa maiesté est doüée de grande prudence, ses œuures le demonstrent, nommément la craincte qu'il à d'offençer Dieu: ce qui luy à causé de le seruir continuellement auec deuotion & prieres telles, comme s'il estoit Religieux: Ioinct aussi la mœure deliberation dont il vse en toutes ses actions, sans estre taxé d'vne seulle parolle oisiue, ou de perte de tẽps en choses inutilles, & qui ne sont pour le biẽ public & de ses subiectz.

Le Roy parfaict iusticier, & egal à tous.

Qu'il soit bõ Iusticier (cause principalle sur toutes autres, de l'eslectiõ des Roys) ceux qui le cõgnoissẽt pourront tesmoigner, qu'ilz n'õt iamais leu, ne cõgneu vn Prince pl⁹ diligẽt à faire à to⁹ egalemẽt administrer la iustice, sãs acceptiõ & dif-

ferẽce de perſõnes, ou diſpenſer aucũs delinquãs contre les Loix. Il ny à ſi petite requeſte a luy preſẽtée & du plus pauure, qu'il ne l'accepte volontiers & luy donne meilleure audience, & plus briefue expedition de ſa main propre, que à nul autre. De ſorte que ceux qui ont remarqué en luy l'ordre de proceder en telles choſes, & comme il reçoit luy meſmes les requeſtes d'vn chacun, & les viſite vne fois pour le moins ſ'esbahiſſant cõme il peult ſupporter tel trauail.

Liberalité du Roy enuers tous.

Si vous regardez à ſa liberalité: Le Duc de Florence (pour le don qu'il luy à faict de la ville de Sienne & païs voiſin,) Les Genneuois, pour eſtre par luy cõſeruez & maintenuz en leur liberté, & vne infinité d'autres Seigneurs, & Gentilz-hommes, pour les liberalitez & conceſſions à eux faites de pluſieurs Seigneuries, & meſmes ceux auſquelz il à dõné ſecours, (de quelque eſtat qualité ou natiõ qu'il ſoiẽt) pourrõt teſmoigner qu'il à pl⁹ grãd ſoing d'eſlargir & diſperſer de ſes biẽs que d'ẽ amaſſer: Et auſſi nulle perſonne a cherché ayde de luy qui ayt eſté refuſé, ſinon du tout à tout le moins de partie.

Magnanimité & vaillance du Roy.

Sil eſt magnanime & vaillant à conſeruer le biẽ public plus toſt que ſon profit particulier, vous le ſçauez, & meſmes que pour ceſte occaſion il ſ'eſt declaré ennemy perpetuel du Turc, & de tous les ennemys de Dieu: auec leſquelz il n'a iamais voulu cõtracter vne perpetuelle paix, encores que de cela faire il ayt eſté par eux ſollicité, pour

Vray vaillantiſe pour deffendre le bien public.

son grand profit & vtilité apparête. Ce n'est pas aussi vaillantise selon tous, qui n'est accompaigné auec la iustice, & qui n'est executé en repoulsant l'iniure, & non la faisant. Si vostre Roy à vsé de magnanimité en cest endroict en propre personne, & non gueres loing de voz païs, vous en estes tesmoings : & aussi s'il est participant des autres proprietez requises en vn Prince magnanime, declarées par Ciceron en son premier liure des Offices, vous le sçauez.

Maisõ du Roy comme vn monastere.

Qu'il soit courtois & humain, constant & tempere en toutes ses actions, nul ne le sçauroit croire sinon celuy qui la veu de ses propres yeux. Et de faict vn Seigneur de bon esprit, Ambassadeur vers sa maiesté pour quelque autre grand Roy, ma compté (Dieu m'en est tesmoing) que les vertueuses actions de sa maiesté Catholique Le contraignoyent de le reputer vn vray sainct (si iamais il congneut homme meriter ce tiltre) & outre me declara, que ses seruiteurs domestiques estoient estimez autant reformez en leurs mœurs, comme s'ilz estoyent Religieux en vn Monastere bien reiglé.

Le Roy gouuerne ses subietz par amour.

Ayant ainsi prouué en brief termes que sa maiesté est participãte des quallitez requises en vn tel Prince : Il fault maintenant veoir, cõme elle s'est tousiours abstenue de gouuerner ses subiectz par crainte, comme maniere plus dangereuse. Car cõme dict Ciceron en son deuxiesme liure des Offices, il fault qu'il craigne beaucoup de gens, du-

quel plusieurs hommes ont crainte. De façõ que entre tous ses autres subiectz, il n'a iamais vsé de rigueur en vostre endroit : Ains il s'est estudié de vous traicter auec plus grande doulceur que nulz autres. Et pour ce comprendre plus manifestement, il est besoing de considerer la quallité de ceux qu'il à ordonnez pour vous gouuerner depuis qu'il accepta le gouuernemẽt de voz païs pour son pere. Quant il commença luy mesme à vser de tous moyens possibles à vn vertueux Prince, pour inciter ses subiects à demeurer fermes en l'obeïssance de Dieu & de leur Roy, aduançant lors aux hõneurs, ceux qui depuis se sõt monstrez les plus ingratz en son endroit.

Le Roy aduãça le Prince d'Orange, Cõtes d'Aiguemont, & de Horne.

Ducheſſe de Parme gouuernãte.

A son departement de vous, il laissa en sa place la Ducheſſe de Parme : Princesse telle, que si vous eussiez cherché tout l'vniuers, vo⁹ n'eussiez trouué vne plus vertueuse Dame, ny plus conuenable pour poursuiure ceste sorte de gouuerner par amitié, par luy commençée. Mais peu de temps apres abusant de sa doulceur, plusieurs d'ẽtre vous ont esté autheurs des rebellions perpetrees, tant contre Dieu que contre vostre Prince, au grand detriment de vostre Republique.

Le Roy forcé d'ẽuoyer le Duc d'Alue és pays bas.

Le Duc d'Alue iuſte & vaillã

Au moyen de quoy sa maiesté fut forcee d'enuoyer en son lieu le Duc d'Alue : Seigneur certes, lors le plus experimenté, & le plus digne de telle charge, d'entre tous ses vassaulx. Non pour vser de tyrannie, comme vous estimez, mais pour faire executer la Iustice cõtre les delinquãs. Tel-

lemẽt q̃ i'eſtime aſſeuremẽt qu'il n'a iamais commis choſe, cõtre l'ordre de Iuſtice, aũ preiudice de l'aduancement du ſeruice de Dieu, & de ſon maiſtre, ny au detrimãt de ceux deſquelz il auoit la charge. Et de faict il n'eſt credible qu'vn tel Seigneur (eſtimé pour le iourd'huy entre tous ceux de ſon aage tenir le premier rang) vouluſt poſtpoſer ſon honneur à ſon profit particulier.

Le Duc d'Alue retiré par promeſſes non obſeruées.

Ce neantmoins ſa maieſté fut contente, pour ſatisfaire à voz inſtantes prieres, & belles promeſſes d'eſtre ſes obeïſſãs ſubiectz, de le retirer pres de luy, & de vous enuoyer en ſon lieu, le grand Commandeur de ſainct Iacques en Eſpaigne, cõme le plus doux, modeſte, ſociable, & propice ſeigneur pour telle charge, qui ſe trouuaſt entre ſes ſubiectz: vous oſtant par ce moyen toute occaſiõ de craïdre aucune rigueur de Iuſtice. Mais le peu de ſecours, & correſpondance que ce bon Seignr trouua en vous, pour l'aduancement du ſeruice de ſon maiſtre, fut l'vne des cauſes principalles d'abregẽr ſes iours.

Commandeur Maior modeſte gouuerneur.

Commandeur Maior mort de deſplaiſir.

Toutesfois pour faire parroiſtre à tout le monde le grand deſir que ſa maieſté auoit de vous entretenir en ceſte douceur, iuſques à ce qu'il euſt la commodité de vous enuoyer Monſeigneur Dom Iean d'Auſtriche ſon frere (de vous tant ſouhaité pour gouuerneur, pour les raiſons cy apres deduictes) elle vous conſtitua ce pendant le conſeil d'Eſtat, compoſé de vous meſmes, pour manier les affaires du païs. Ce qu'eſtant fort bien

Le cõſeil d'Eſtat cõſtitué pour gouuerner.

conſi-

consideré : Il ne se trouuera point que sa maiesté n'y ses regens, ayent nullement vsé d'aucune rigueur, qui soit cause des troubles aduenuz en vostre païs, ny des vices qui vo⁹ ont accablez. Il s'ensuit doncques que vous mesmes estes l'origine d'iceux, pour auoir abusé de la trop grande clemence de vostre Roy. Pour congnoistre la source & abondance desquelz vices, (& dont les Chrestiens sont à present plus remplis qu'ilz n'ōt esté depuis mille ans en ça). Il fault entendre que les hommes bien versez és histoires, ont remarqué que ceux qui sont soubz vn mesme climat, sont communément subiectz à mesmes accidens, soit en matiere de Religiō, ou autres semblables accidens, comme l'on veoit auoir esté practiqué, tant en Allemaigne, France, Angleterre que Escosse, & maintenant infectez de ceste pestiferée Religion nouuelle. Desquelz vous estes voisins, & par ce moyen deuenuz participans de ceste mesme infirmité, & consequemment prestz de commettre toute espece de vice. Car entre vne infinité des heresies anciennes, la meschante oppinion qui vous oste vostre libre volunté est ressuscitee entre vous. Et à ceste cause vous est introduicte la predestination, & que tout est faict par contrainćte: De sorte que n'ayās aucune craićte de Dieu, & n'obeïssans à voz magistrats, ny à leurs loix, vous estes tombez (depuis 20. ans en ça) en vne abisme de vices & chāgemēt de meurs, sans en ce cōprēdre voz rebelliōs, ny le peu de re-

Doulceur du Roy & les offences des subiects, causes des troubles.

Vn mesme climat subiect à mesme accident.

Frāche volonté, & predestinatiō cause de tous maulx.

Grād chāgemēt depuis 20. ans.

uerence que vous portez aux ſainctz Sacremens de l'Egliſe: vous declarans par ce moiẽ non moĩs bons Catholiques, que refroidiz de voz bonnes prieres accouſtumees.

Flamans autresfois deuots & iuſtes.

Conſiderez en vous meſmes la grande auarice à laquelle vous eſtes auiourd'huy adonnez : ſans vous ſoucier par quel moyen vous vous pourrez enrichir du bien d'autruy. Cé qui eſt grandemẽt different à ce que i'ay congneu autresfois entre vous, pendant mes eſtudes: Car à grande peine y auoit-il quelque choſe perdue, qui ne fut auſſi toſt reſtituee, à qui il appartenoit.

Et combien qu'vne grande partie du ſimple peuple ſe pourra paraduenture auec iuſte occaſiõ, excuſer de n'auoir eſté les premiers autheurs de faire preſcher entre vous ceſte nouuelle Religion : Ains quelques Seigneurs tant laiz que Eccleſiaſtiques, pretẽdans ſoubz tel pretexte de ſagrandir, & faire leur profit particulier, eſtans aſſiſtez de bõ nombre d'inſolens habitãs de quelques villes, bien remarquez, qui ſe pourront dire eſtre les premiers autheurs, des vices cy deſſ⁹ mẽtiõnez: Toutesfois vo⁹ ne ſcauriez alleguer, que voſtre Roy, ny ſes regens ou gouuerneurs, vous ayent donné exemple par leurs deportemẽs d'eſtre ſi vicieux : Au cõtraire ilz vous ont ſeruy de miroir, par leurs vertueuſes actions, pour contẽpler voz vices, & vous abſtenir d'iceux.

Introducteurs de la nouuelle religion autheurs de tous vices.

Sa maieſté & ſes regẽs miroirs de vertu.

L'office du Roy eſt d'adminiſtrer iuſtice.

Encores moins trouuerez vous mauuais, que ſa Majeſté ſe ſoit efforcee d'adminiſtrer iuſtice, ſe-

lon qu'il est obligé par son estat. Il est bien vray, que les magistrats doyuẽt estre plus doulx à chastier les fautes commises par vne multitude, que celles perpetrees par quelques particuliers. Les traictés de pacification, & pardons à vous liberallement octroyez, rendent tesmoignage que sa Majesté s'est monstree plus misericordieuse en vostre endroict (en ce qui touche la iurisdiction temporelle) que lon n'eust iamais pensé.

Sa maiest misericordieuse en uers la multitude.

Et en ce que vous estimez auoir receu la plus grande perte, tãt pour l'execution faicte de quelques Seigneurs d'entre vous, que par les gens de guerre. C'est chose certaine, que leur mort ne fut moins desplaisante à sa Majesté (pour veoir vne perte de ses vassaux, de la vaillance desquelz il auoit au parauant faict preuue au grand aduancement de son seruice:) Et au Duc d'Alue (pour le regret qu'il auoit de leur pronõcer vne telle sentẽce) que à vous mesmes. Car soyez asseurez, que s'il eust esté possible lors, de trouuer q̃lque meilleur expediẽt, pour vo⁹ faire viure en repos, telle execution, n'eust esté faicte. Comme encores auiourd'huy il seroit de besoin, pour le repos de vostre republicque, que vn bõ nombre de ceux qui vo⁹ mettẽt en troubles, fussẽt esloignez de vous.

L'execut des seign desplaisa te à sa m iesté.

Regret Duc d'A ue des s gneurs.

Les grã molestẽ les pauu

Quant à la ruyne qui vous est aduenue par les gens de guerre: scachez pour vray que tous les Princes ne sont point aucunement tenuz aux subiects qui leur donnẽt occasion d'administrer la iustice par force d'armes. Car en ce faisant,

Les Prĩ par gue res deu nẽt subi

oultre que tel ordre de Iuſtice eſt à leurs gtands fraiz & trauaux, ilz ſe rendẽt auſſi quaſi eſclaues des ſoldatz, pour eſtre reiglez par eux, ſe reſtraignans par ce moyen de la liberté auec laquelle ilz leur ſouloient auparauant commander.

Ce que preuoiant ſa maieſté, pour euiter telz inconueniens & ſuiure ſon naturel, accouſtumé, à vo⁹ gouuerneur par doulceur, na oncques voulu vous moleſter par guerre, tãt que vo⁹ eſtes demeurez ſous ſon obeiſſance. Et de ce y a fort ſuffiſante preuue, dautãt qu'il retira les Eſpaignolz, laiſſãt en ſon lieu la Ducheſſe de parme pourvo⁹ gouuerner, & toutes les charges, eſtatz, & offices, és mains des naturelz & non d'autres. Mais depuis il a eſté conttainct par neceſſité, de rappeller ceſte treſsage Princeſſe, & enuoyer en ſon lieu le Duc d'Alue, auec forces, pour chaſtier quelques principaux autheurs, des rebellions commençees entre vous contre ſa maieſté.

ebelliõs
ſſées à la
nue du
ıc d'Al-
, mais
n aſſo-
:s.

Et combien que par ſa venue elles ſemblaſſent ceſſees, mais non du tout aſſopies. Tant ſ'en faut que vous (qui feigniez eſtre obeïſſans) luy bailliſſiez ſecours pour l'execution de la Iuſtice, & pacification des tumultes, afin de vous faire viure en repos: Que au contraire (comme il eſt aſſez manifeſte) la principale deſpence qui a eſté faict par les rebelles en toutes les guerres paſſees, a eſté cõtribuee ſecrettemẽt par quelques vns d'ẽtre vo⁹. Ce qui occaſionna principallement les ſoldatz Eſpagnolz de ſe mutiner, meſmemẽt la derniere

ïced O-
ıge ſup-
rté ſe-
tement,
quel-
:s ſub-
:z.

fois, pour n'eſtre auſſi biẽ paiez par vous de leurs gaiges, comme eſtoiẽt les gens de guerre de leurs aduerſaires, ioinct que grãdes ſommes de deniers furent employez au payement total d'autres ſoldatz, qui n'auoiẽt obtenu pareilles victoires que eulx, & par le moyen deſquelles le Roy ſ'en alloit au deſſus de toutes ſes guerres.

Secours donné au Prince d'orange & payement des ſoldatz Vvalons cauſe de la mutinerie des Eſpagnolz

Au moyen dequoy eſtans leſdictz Eſpaignolz ainſi mutinez, & par vous bien inconſideremmẽt declarez rebelles, entreprindrẽt, pour leur aſſeurance, tout ce que depuis ilz ont executé, meſmes la reprinſe d'Anuers, Maſtricq, & autres lieux. Et euſſiez encores d'auantage ſouffert (comme il eſtoit euidẽt) ſans la venue de ſon Alteſſe: laquelle à ſon arriuee les empeſcha non ſeullement de paſſer plꝰ oultre en leurs entreprinſes cõtre ceux qui depuis ſe ſont monſtrez trop ingratz de tel bien faict, & nommément contre ceux de Bruxelles: mais auſſi ſuiuant la volonté de ſa maieſté vous accorda vne paix: pour laquelle rendre plꝰ parfaicte & aſſeuree, contre l'eſperance de tout le mõde, expoſa ſa vie & hõneur en vn grandiſſime danger. Que ſi vous la pouuez garder, vous ſerez eſtimez les plus heureux ſubiectz de l'Europpe. Les raiſons qui m'incitent d'ainſi le iuger ſeront cy apres deduictes: Commençant en premier lieu à la maniere par laquelle vous eſtimez eſtre venuz au deſſus de voz deſſeins, par le moiẽ d'vne pacification ainſi faicte à voſtre ſouhait. Et ſecondement cõme vous eſtes induitz, par quel-

Cauſe de la reprinſe d'Anuers.

La venue Dom Iean empeſcha les Flamẽs d'eſtre ſaccagez.

Les Flamãs gardans la pacificatiõ heureux à iamais.

ques perturbateurs du repos public, à croire que à raiſon de ce bon ſucces, ſi leur voulez aſſiſter, ilz vous aduanceront à toutes les libertez que ſçauriez deſirer.

Nul ne ſe met en hazard, ſinõ pour hõneur ou proffit.

Mais pour entendre ceſte matiere plus clairement: il faut conſiderer que tous ceux qui expoſent leurs corps & biens en hazard, c'eſt pour deux cauſes, ou pour vne au moins, ſçauoir pour l'honneur, ou pour quelque proffit particulier. Leſquelles deux lon vous faict croire auoir eſté par vous obtenues par ceſte derniere pacification. Honneur, en vous monſtrans ſi vaillans que d'auoir continué la guerre par vn long temps, contre l'vn des plus puiſſans Princes qui ſoit en Chreſtienté. Proffict, pour n'eſtre contrainctz de payer les tailles & gabelles que lon vous demandoit.

quelques Flamãs pẽ ſoient auoir obtenu honneur & proffit.

Quant à l'honneur, vous auez entendu cy deſſus que l'occaſion de ceſte guerre n'a eſté entrepriſe que pour chaſtier les rebelles, & autheurs d'introduire vne nouuelle religion entre vous, qui demouroient oppiniaſtres en icelle. Et toutesfois à la fin, nonobſtant le ſecours que vous auez eu d'aucuns voz voiſins (donne ſeullement pour leur commodité particuliere, & non pour aucune amité qu'ilz vous portaſſent,) vous auez eſté contrainctz, auec vne perte infinie tant de voz parens & amys, que de voz biens, promettre d'obſeruer fidellement l'ancienne religion Romaine, & de demourer fidelles & obeiſſans

Faute de obſeruer la religiõ Catholique, cauſe de la guerre.

subiectz de sa Majeste, satisfaisant par ce moyen au desir d'icelle. Ce que si vous eussiez faict au commencement vous n'eussiez iamais esté molestez des gens de guerre. Ou bien si sa Majesté eust voulu hazarder vne bataille, telz rebelles eussent esté long temps y a chastiez de leurs offences. A ceste cause, si vous considerez le tout de pres, vous ne vous congnoistrez beaucoup obligez à ceux qui vous abusent du tiltre d'honneur, au lieu d'infamie.

Sa Maiesté desire la repétãce & nõ la ruyne de ses suiets.

En ce qui touche les tailles & gabelle: tout le monde sçait, que sa Majesté n'a iamais molesté aucun de ses obeissans subiects de nouueaux tributs. Que s'il a esté contrainct de vous faire les demandes qu'il vous a faict faire: ce a esté par necessité, & pour les employer à la reduction des rebelles, de façon que c'eust esté vostre grand proffit (comme il me semble) si demeurãs en repos & fidelles à vostre Prince, vous eussiez conserué voz biens, sans attendre le hazard & issue d'vne guerre: comme ont faict ceux qui ont des biens en Hollande & Zelande.

La reduction des rebelles occasion des tailles

Vostre honneur & proffit pretẽduz, estans ainsi sommairement remarquez: Il reste à vous monstrer, les commoditez que vous promettent ceux qui vous sollicitent de rompre la susdicte pacification en leur assistant.

Combiẽ que plusieurs doctes hõmes de nostre tẽps ayẽt mis peine, tãt que nul de noz ancestres, pour resouldre ce q̃ l'Astrologie iudiciaire nous

pronosticque de quelques infortunees dont voz païs sont particulierement menacez pour aucunes annees, mesmes par la derniere Comette, cõme il se peut veoir par leurs escritz: Ce neãtmoïs ie ne veux obmettre quelques probables raisons par lesquelles vous pourrez estre persuadez, d'ẽbrasser mon opinion, plustost que nul autre de ces rebelles.

Deux choses a consi derables en toutes promesses.

Premierement il fault considerer la puissance de ceux qui promettent. Secondement, si la chose promise est profitable à ceux qui la reçoiuent.

Prince d'Orãge fleau de Dieu.

Si les promesses vous sont faictes par quelques Seigneurs particuliers de voz païs: Il n'y a homme de si peu de iugement, qui croye, que vous leur vueillez prester l'oreille, comme au Prince d'Orange qui est homme n'ayant que ce que voꝰ luy donnez, ou qu'il peut prendre d'autruy, & par ce moyen vn vray fleau de Dieu, qui sera osté, lors que vous repentirez de voz offences, si esmeu du sainct Esprit il ne se reduit à l'obeïssance de Dieu & de son Prince. On ne sçauroit toutesfois nyer qu'il ne soit courtois, auec apparence de beaucoup de perfectiõs, comme tous ceux qui sont enuoyez de Dieu pour chastier noz vices, car autremẽt il n'auroit personne qui luy assistast pour executer sa charge.

Qualitez des Cõtes d'Aling, Aiguemõt & Ays.

Quant aux Comtes de l'Alaing, & d'Aiguemõt & ce bon Seigneur des Ays auec quelques habitans de Bruxelles, leur habilité & moyens vous sont assez cõgneuz, & que leurs particulieres oc-

ca-

casions les incitẽt de courir à leur ruyne: Ce que biẽ cõsideré ilz n'aurõt la cõmodité de vous persuader à les accompaigner. Que si tous ceux soy disans deputez de voz estatz (lesquelz en tel cas doiuẽt plustost estre appellez vn tas ou amas d'abuseurs) vous persuadent de recõmençer la guerre contre vostre Roy, & vous distraire de l'obeïssance deüe à sa maiesté, & pour y paruenir, vous promettent secours des autres Princes estrãgers, iaçoit que cela aduint, & que les Loix diuines & humaines, vous le permissent, l'experience toutesfois vous rend certains, que vous seriez plus subietz que iamais, & contrainctz de payer dix deniers pour vn à ceux qui vous donneroiẽt tel support. Ou si d'auenture ilz vous asseurent (cõme ilz sont coustumiers de faire) qu'ilz vous ferõt viure en liberté en forme de Republique, cõme les villes franches de l'Empire, moyennant qu'ilz vous puissent obtenir iustement ceste cõmodité, vous aurez raison de leur adherer, mesmement si auec le temps vous pouuez trouuer le moyen d'oster la noblesse qui s'oppose volõtiers à telz desseings, & ainsi demeurer en repos. A l'exemple des Suysses. Mais pour vous oster ceste esperance, il y à des grands empeschemens.

Premierement pour estre contre les loix, tãt diuines que humaines, que vous estans subiectz à vn si vertueux Prince, non par contraincte ou tyrannie, mais par legitime succession, vous efforciez de vous distraire de son obeïssance.

Les soy disans deputez des estatz, abuseurs.

Le support des autres Princes emporte plus grãde seruitude que iamais.

Loix contraires aux rebelles.

Secondement, encores que ſa maieſté voulut quitter le droit qu'il a ſur vo⁹(qui ſeroit au grãd contẽtemẽt d'vn bon nõbre de ſes vaſſaux habitans és autres Royaumes à luy ſuiets, cõme eſtimans voſtre païs luy eſtre plus dõmageable que proffitables)ou que paraduẽture il voulluſt permettre vos rebelliõs auoir lieu (s'il n'eſtoit force pour la decharge de ſa conſciẽce, de ne laiſſer telles offẽſes impunies, & auſſi pour ne dõner exẽple à ſes autres ſuiets de vous ſeruir en tels crimes,) & outre qu'il n'euſt le moyẽ de punir tels rebelles, cõme il a graces à Dieu, & mal-gré tous ceux qui leur pourroiẽt dõner ſecours: Si eſt-ce toutesfois que la mort deſaſtrée, depuis nagueres aduenue à la pl⁹ part des chefs des rebelles, qui cõmencerẽt à planter la religiõ nouuelle en Frãce, auec trois ou quatre appellez regens en Eſcoſſe, ſans m'amuſer à ceux des autres païs, ny aux hiſtoires, & entre autres des voſtres meſmes,) vous doit diuertir de n'aſſiſter iamais à tels factieux & inobeïſſans ſuiets.

I Flaãdre eſt plus dõmageable que proffitable au roy d'Eſpagne

Mort deſaſtrée des rebelles des autres pays, exẽple aux Flamans.

Tiercement, iaçoit que vous fuſſiez en telle liberté que les habitãs des villes de l'Empire, vous n'auez toutesfois ſi bõne commodité qu'eux de vous preſeruer: Car ils ſont robuſtes, & nourris à la guerre: & outre ils ſont enuirõnez la plus part, de haultes montaignes, non aboutiſſans à tels voiſins que vous. Et de faict vous pouuez eſtre aſſeurez, que le moindre des trois Roys vos voiſins, ne vous permettroient aucunement de viure en

Les Flamãs n'ont telles commoditez de leur defendre que les Imperialles.

telle liberté hors de leur subiection.

Vous seriez aussi grandement abusez, de penser que l'Empereur voulluſt entreprẽdre choſe, qui tournaſt au preiudice de voſtre Prince, eſtãt ſi proche parens, ioinct aussi la grand enuie qu'il a de ſe venger de ceux qui en vouſ aueuglant ſe ſont efforcez de perſuader ce ieune Prince l'Archiduc Mathias ſon frere, d'aſſiſter, contre ſon naturel à tels rebelles.

L'Empereur n'acceptera la protectiõ des Flamans.

Et encores que l'Imperialle maieſté vous vouluſt conſeruer ſouz ſa protection, ſi ne le pourroit elle faire, tant pour eſtre trop eſloignée de vous, que pour n'auoir le moien de vous maintenir en icelles: encores que vous luy fourniſſiez dix fois plus que n'auez oncques faict à voſtre legitime ſeigneur & Prince.

Que ſi vous eſtimez ceux, qui ſe diſent deputez des eſtatz aſſemblez à Bruxelles, eſtre ſuffiſans pour vous maintenir en repos. Certainement ie croy qu'ils ſont aſſez habilles pour s'efforcer à vous le perſuader, ne tendans à autre fin que à ſe agrandir, & à vous rendre plus ſuiets à ceux, que vous ne fuſtes oncques à nul autre: ne preuoiant ce pendent les moiens qu'ils ont, non ſeulement pour aduãcer, telle entrepriſe, mais auſſi de pouuoir eſchapper eux meſmes la punition qui leur eſt preparee, tant pour les perſuaſions dont ils ont vſé enuers vous, que pour pluſieurs autres indignitez par eux cõmiſes depuis peu de temps en ça: & meſmes pour auoir calomnieuſement

proferé entre vous, que Dom Ieam d'Auſtriche vous vouloit reduire en vne plus grande ſeruitude que au precedẽt: Choſe certes du tout faulſe, & par eux cõtrouuée à cauſe que ſon Alteſſe ſ'aperceuãt comme vous auiez eſté par eux abuſez, leur commanda d'eux retirer, iuſques à ce qu'ilz fuſſent rappellez. Ainſi voyant qu'il fault par neceſſité que ſoyez ſubiectz à quelque ſuperieur, c'eſt vne choſe treſ-certaine que vous ne ſçauriez choiſir vn plus digne que le voſtre pour tous reſpectz: Iaçoit que cherchiez auiourd'huy tous les Princes de l'vniuers, ou que peuſſiez rappeller to⁹ ceux qui ont regné depuis trois cẽs ans en ça. Que ſi vous eſtes deſgouſtez de luy rẽdre obeïſſance, pour auoir eſté par vn long temps ſi mal traictez des ſoldatz: Il ne ſe peut faire autrement, veu que en tous païs les gens de guerre fort volõtiers pl⁹ de maux aux fidelles ſubiectz de leurs maiſtres, ſans aucun reſpect, que à leurs ennemis meſmes. Ce que vous demonſtre aſſez la deſtruction de la pollice de Hollande & Zelande, encores que les habitans ſont ſemblant de ſe mal contenter des ſoldatz, pour auoir adheré au Príce d'Orange.

Flamans par neceſſité ſubiects à vn ſuperieur.

Deſordre fait par les gẽs deguer ce.

Ce neantmoins Dieu par ſa miſericorde infinie vous a donné le moyen de viure en vn perpetuel repos, ſi vous gardez la derniere pacification, & mettez toute voſtre confiance en ſa maieſté diuine, demeurans par cy apres membres conſtãs de ſon Egliſe, & recongnoiſſant que toutes ces ca-

Le repos aſſeuré des Flamãs eſt le garder a paix.

lamitez vous ſont aduenues pour voz demerites. Ce faiſant Dieu vous pardonnera voz offences, & ſerez eſtimez cy apres les plus heureux ſubiets de la Chreſtienté, pour n'eſtre plus moleſtez des gens de guerre, de deſpéce, extraordinaire ny de ſeruitude aucune, l'vnique inſtrumét duquel bié apres la clemẽce du Roy, n'a eſté du Prince d'Orãge, ny des deputez des eſtatz, ny d'vne compagnie d'inſolens de Bruxelles, qui faulſement ſ'attribuent eſtre cauſe d'iceluy: Ains a eſté le ſeignr Dom Iean frere de ſa maieſté Catholique, qui vous à monſtré en ceſt endroit, la grande affectiõ qu'il à touſiours portée a l'aduancement de voſtre Republique, depuis ſon ieune aage.

Les grãdes commoditez octroyes aux Flamans,

Dom Iean ſeul autheur de la pacificatiõ

Et pour le comprendre plus facillement: Il ſera bon de remarquer en peu de termes, comme il ſ'eſt abaiſſé, au grãd dãger de ſa vie & de ſon hõneur, pour vous ſauuer au temps de voſtre extreme danger, ayant premierement conſideré comme Dieu l'auoit exalté par ſes vertueuſes actiõs, & faict craindre & reuerer par tout le monde, tãt par les Chreſtiens, Turcs, Mores, & Iuifz que autres nations eſtrangeres. Ces deux poinctz vous donneront occaſion de iuger ſ'il à merité vne tel le recompence de vous autres, comme il ſera cy apres recité.

Grand dãger de ſon Alteſſe pour le biẽ public des Flamans.

Son Alteſſe reueree par toutes les nations

Ie ſerois trop long à diſcourir les perfectiõs dõt Dieu la doüé, deſquelles il eſt tenu luy rẽdre immortelles graces, & auſſi pour auoir eſté trãſporté d'entre vous quaſi dés ſon enfance, & preſenté

à la maiesté Catholique, frere de son Alteſſe, par le treſ-renommé & treſ-magnanime Empereur Charles Cinquieſme : son pere auec telz enſeignemens, deſquels puis-que vous eſtes participans ayant eſgard à voſtre deuoir, vous ne laiſſeriez viure tels impoſteurs ſans griefue punition : qui ne le pouuans autrement ſcandalizer, luy reprochent vn acte non prouenüe de ſon faict, non neceſſaire de declarer icy, Et pareillement d'auoir eu lors pour gouuerneur ce ſage, vaillant, & modeſte cheualier Loys de Guiçada, à l'eſcolle duquel il a ſi bien proffite, que pour le iourd'huy les liures ſont remplis, & vos tappis paincts (en perpetuelle memoire,) des haults, magnanimes, & vallureux faictz de ſon Alteſſe. Et ſignamment comme n'ayant encores attaint l'aage que de dixhuict ans, il deffeit, chaſſa, & print priſonniers enuiron quatre vingt mille Mores blancs, rebelles à ſa maieſté qui s'effrçoient de créer vn Roy entre eux en Grenade, & par ce moien ſe remettre en leur ancienne liberté.

Son Alteſſe bien nourrie & inſtruicte par vn bõ gouuerneur.

Son Gouuerneur mourut en la bataille de Grenade.

En l'an 1571, ſon Alteſſe obtint la treſremarquable victoire de Lepanthe (bataille naualle ſans pareille, iuſques à preſent, & non encores cogneüe par aucunes hiſtoires) en laquelle il gaigna plus de deux cens Galleres, & miſt en liberté vingt & quatre mille Chreſtiens & plus. De ſorte que le Turc fut

Bataille de Lepanthe.

contrainct de confeſſer, que luy, ny aucun de ſes anceſtres, n'auoyent oncques receu vne telle perte. Ce que teſmoigne la lettre par luy enuoyee à ſon Alteſſe, la coppie de laquelle Imprimee à Paris en l'an 1572 Iay bien voulu icy inſerer de mot à mot, ſans en icelle comprendre les preſens y mentionnez, comme Cheuaux, celles, arcs, turquoys, cymeterres, haches, robbes fourrees de marthes ſublimes, tappis, coffres d'or & d'argẽt, reuenant le tout à plus de cent mille eſcuz: La teneur de laquelle enſuit.

Confeſſiõ du Turc de ſa perte.

Preſens enuoyez par le Turc à Dom Iean auec la valeur d'iceux.

Coppie de la lettre enuoyee par le Turc à Dom Iean.

SELIM filz de treſ-haut, treſ-victorieux, & treſ-glorieux Soliman treiziesme Empereur des Turcs, Roy des Roys, dompteur des Prouinces, vainqueur des armées, expugnateur des forces, redouté tant en mer que en terre, & donneur des couronnes. A vous Dom Ieam d'Auſtria, Cappitaine de ſinguliere valleur, faiſons tant de faueur entre noz autres negoces & affaires, d'emploier ce noſtre ſeil (qui rend heureux celuy qui le regarde) & vous viſiter par ceſte noſtre miſsiue. Voſtre grande vaillance, treſ-genereux Dom Iean, laquelle en ſi peu d'eſpace de temps à merité de donner commancement à noz dommageables pertes, & de l'heureuſe & ſublime famille des Ottomãs, (à laquelle vous auez ſoubſtrait ce braue tiltre d'inuincible, encores que

Dom Iean a obtenu plus grãde victoire q̃ nul de ses ancestres.

par ce moyen vous l'ayez grandement offensée) a toutesfois tant gaigné sur moy, que de m'enhardir à vous visiter, & honnorer des presens que ie vous enuoye par ce porteur: ce qui vous pourra donner occasion de vous estimer digne de plus grãde & meilleure fortune: voyãt mesmes que ces petitz presens sont partis de la main de celuy qui s'est tãt voulu abaisser, que de se faire cõme esgal à vous: Ce que iusques à present à manqué (& neãmoins plus desiré, que esperé ou obtenu) en tous voz predecesseurs tant anciens que modernes: partant pensez à prier Dieu qu'il vous garde & preserue de nostre fureur. Nous vous recommandons ces nostres Princes que vous detenez à present prisonniers, à ce que vous leur faciez tel traictement que peut vne excellence & vaillance si grãde que la vostre. Dieu vous vueille conseruer en tout accroissement & prosperité auec peu de nostre dommage.

Bien peu de Princes mieux suiuisque son Altesse.

Vous voyez (Messieurs du païs bas) la loüange q̃ le plus puissant Prince de la terre & grand ennemy des Chrestiens, est contrainct luy donner: & mesmes vous pouuez tesmoigner, comme au parauant que de venir en vostre païs, il estoit honoré sur tous autres: De façon qu'il ny auoit Prince Chrestien (exceptez l'Empereur, le Roy de France & le Roy Catholique son frere) mieux suiuy de Noblesse, non seullement en Espaigne, ou elle est en grãde abõdãce, & és autres Royaumes subiectz à son frere ou il commãdoit en son lieu, mais aussi par tout ailleurs ou son Altesse s'est trouuée.

Ce

Ce neantmoins les grandes pertes qu'auiez receües tant en vos biens, que par la mort d'vne infinité de vos compatriots, l'occasionnerent (ioint le desir qu'il auoit de vous faire paroistre la bonne volonté qu'il portoit à vostre prosperité) pour remedier à icelles auec grande diligence de venir en vos païs en poste comme seruiteur du seigneur Octauio Gonzaga. De façon que passant parmy les Huguenotz François ses mortels ennemis, auec grand danger de sa vie, il arriua à Luxembourg. Ou estant, combien qu'il ne trouuast occasion de vous traicter auec aucune douceur, tant pour le secours à luy offert par les principaux seigneurs de Bourgongne, par le Duc de Brunsuich & autres Princes d'Alemaigne & d'Italie, que pour la recente victoire obtenüe par les soldats Espaignolz en la ville d'Anuers, qui s'estimoient suffisans pour subiuguer le reste des autres. Et oultre qu'il estoit bien informé que le seul moyen de vous reduire en l'obeïssance premiere, estoit par vne rigoureuse execution de iustice, comme on a veu par l'experience des rebellions passees, commises non seulement par les habitans de Bruges, Gand, & Coutray, au temps de Guy vingt-tiesme, Loys vingt-deuxiesme, & Loys son fils Comtes de Flandres: mais aussi par ceux de Bruxelles, au temps d'Anthoine Duc de Brabant, Iean son frere, Philippes Duc de Bourgongne, & de Brabant, & Charles son filz, sans m'amuser à celles qui ont esté

Pour quelle occasiõ Dom Iean vient en poste au grand danger de sa personne.

Secours offert à sõ Alt. & par qui.

Soldatz Espagnolz suffisans pour combatre les Flamans.

Anciennes rebellions pacifiees par rigueur de iustice.

Pacification faicte contre le gré des soldatz Espagnolz.

chastiees depuis cent ans en ça : Toutesfois contre le gré & au mal-contentement des gens de guerre Espaignolz estans par deça, Il vous octroya la susdicte pacification, faicte du tout à vostre soubhait, contraignant lesdits Espagnolz de sortir hors de vos païs, se mettant ce pendant luy mesmes entre voz mains, iusques à ce qu'ils fussent partis, & que tout ce qu'il auoit promis fust accomply, pour estre mené comme vn aigneau au sacrifice.

Son Alt. esme vne victime entre les Flamans.

Si en ce faisant il a vsé de douceur, courtoisie & liberalité selon le peu de commodité qui se presentoit: & mesmes de tous deportemens modestes & vertueux en vostre endroit, vous mesmes en estes tesmoings, ainsi vous donnant occasion de loüer Dieu de la grace qu'il vous a faicte, tant de vous auoir inspirez à le soubhaitter pour vostre gouuerneur, que de l'auoir faict arriuer entrevous, au tẽps de vostre pl' grãd dãger.

Tesmoignage de sa douceur enuers les Flamans.

Les seruiteurs de son Alt. en peu de nõbre, mais de bonnes qualitez.

Et mesmes, pour plus commodement vous entretenir, selon son naturel, en toute amitié, Il eslut entre vous les Conseillers de son frere, & parmy ses seruiteurs domestiques, propres pour ce faire, le moindre nombre qu'il luy fut possible. (Car i'estime que n'eussiez voullu qu'il fust venu sans nul des siens:) & de telles qualitez (pour ne vous donner occasion de mal-contentement) qu'il est impossible d'en trouuer de plus conuenable pour vous maintenir en toute liberté, sans molester aucun.

Comme le susdict seigneur Octauio, Cheualier non moins genereux que sage, vaillant, & courtois.

Le seignr Octauio digne de sa charge.

Quand au seigneur Escouedo secretaire de sa maiesté Catholique : Si tous ceux de vos estats auoient pareille prudence, loyauté & experience, qu'il a par tout tant congneuës seroit au grand aduancemẽt de vostre Republicque, & lors vous auriez iuste occasion de suiure leur conseil.

Perfectiõs du seignr Escouedo

André de Prada digne de son estat.

Les bonnes parties de ce ieune Seigneur Andre de Prada, secretaire de son Alteſſe, ioinctes auec l'affection qu'il a de faire plaisir à tous (& principallement aux hommes vertueux) le rendent digne, non seulement de tel estat, mais d'estre aymé de chacun.

Et en ce qui touche particulierement son Alteſſe, il retient pres de sa personne pour la consolation de son esprit, & salut de son ame, Reuerend pere Horontius de l'ordre de sainct François son confesseur: homme, non de moindre scauoir, (Comme il se peut veoir par ses escrits contre Caluin) & autres heretiques que affectionné au repos public, & aux hommes vertueux.

Horantius confesseur de Dom Iean, ami de tous hommes vertueux.

Quant aux officiers de sa maison, vous ne sçauriez trouuer vne compagnie plus modeste, moins guerriere, ny qui desire plus de viure en paix auec vous. Ainsi vous voyez auec quelle compagnie son Alteſſe est venuë pour vous commander.

Officiers de sa maison, fort paisibles.

Considerons vn peu d'autre part quelle re-

compence il a receu de quelques factieux ennemis du repos public, depuis qu'il a accepté le gouuernement de voſtre païs. Qui n'ont ceſſé de commettre mille indignitez non moins ſuffiſantes à prouocquer l'Ire de Dieu & ſuſciter les pierres pour venger telles abominables offences contre eux, que d'eſmouuoir ſa maieſté à punir, auec vne extreme rigueur de iuſtice, tels ſeditieux, & les fautes par eux commiſes tant és meurres perpetrez de nuict en la perſonne de quelques ſeruiteurs domeſticques de ſon Alteſſe, & les ſeditions publicques par eux faictes ſouz pretexte de quelques querelles fainctes & ſimulees, iuſques à forcer ſa garde & la contraindre de s'en fuyr. Que auſſi pour les conſpirations & practicques par eux dreſſees contre ſon Alteſſe auec deliberation s'il euſt aſſiſté à la proceſſion de la dedicace de la principalle Egliſe de Bruxelles, de le tuer où bien de le rendre entre les mains du Prince d'Orange.

Seruiteurs tuez de nuict.

La garde de Dom Iean contrainte de s'en fuir.

Conſpirations contre ſon Alteſſe.

Ce qui eſt bien amplement traicté tant par les remonſtrances par luy enuoyees aux eſtats aſſemblez à Bruxelles, & à Luxembourg : que par vne lettre d'vn habitant d'icelle ville (y detenu priſonnier pour ceſte cauſe:) Obmettant en ceſt endroit tãt l'effuſion de ſang cõmis à la reprinſe du Chaſteau d'Anuers, & autres villes & forteresſes, ſur les ſubiects du Roy, Que auſſi comme ſon Alteſſe ne trouua que bien peu gardé de ce qui fut accordé par la pacification, principalle-

Effuſiõ de ſang en la reprinſe d'Anuers.

ment pour n'auoir esté assisté cõtre le Prince d'Orange à remettre l'ancienne religion Catholicque, & pour n'auoir cassé leurs soldatz, à fin de ne plus permettre ruïner les pauures laboureurs: Sans que ie vueille icy toucher plusieurs autres pareilles fautes mentionnees és articles presentez par son Alteſſe aux estats. Requerant l'accompliſſement de la susdite pacification, par la lecture desquels, & de la response de son Alteſſe aux articles tant du prince d'Orãge que de ceux, soy disant des estats, vous congnoistrez que son Alteſſe ne demande chose qui ne soit raisonnable & proffitable à vostre Republicque.

Soldatz cassez.

L'intentiõ des rebelles cõsiste en trois choses.

Le principal effect de tout ce qu'on trouue estre pretẽdu par ces parturbateurs du repos public, pour reprendre les armes consiste en trois poincts. Premieremẽt que la cause qui a meu, tãt sa maiesté que son Alteſſe, de faire vne telle pacification, a esté seulement pour trouuer le moyen puis apres de chastier ses rebelles, estãs destituez de gens de guerre. Ce qu'ils disent sçauoir d'asseurance, tant par les lettres de sa maiesté que de son Alteſſe.

Secondement, à cause que son Alteſſe s'estoit retiree à Namur, ayãt au parauãt requis que ceux d'Anuers, de Lieres & Malines tinſſent bon pour le Roy, à fin qu'il euſt meilleure commodité de chastier les habitans de Bruxelles.

Dom Iean retiré à Namur.

Tiercement, ils pretendent que son Alteſſe ne veult obeïr aux commandemens des estats.

Sõ Alteſſe ne veult obeyr aux estats.

Voila de belles raisons & bien inuentees.

Iamais le Roy ny son Alt. n'ont fausé leur foy

Car qui est celuy de si peu d'esprit, qui vouldroit adiouster foy aux deux premieres abiectiõs, s'il considere les royalles vertus de sa maiesté & de son Alteſſe? Ioinct qu'il ne se trouuerra qu'ils ayent iamais faulsé leur foy.

Partement des soldats Espagnols

Que si sa maiesté eust deliberé de se venger des iniures receües, i'estime qu'il n'a meilleure commodité à ceste heure qu'il auoit lors que son Alteſſe arriua en vos païs. Car s'il eust eu ceste intention, il n'eust permis que les Espagnols se fussent esloingnez de vos païs, ny quitté les forteresses d'Anuers, Mastric, & plusieurs autres: ne bougeant ce pendant les vostres, sinon enuiron deux mille Escossois.

Estimez vous aussi, que si sa maiesté eust faict vn tel dessein, qu'il ne l'eust pas communiqué à son Alteſſe auant son partement: sans le commettre à vne lettre comme ces imposteurs publient. Et quand il eust ce faict, il l'eust toutesfois escrit en tel chiffre, qu'il eust esté impossible à Aldegonde, Thiron, ny aultres telz presumptueux abuseurs, de les deschiffrer.

Aldegonde & Thiron imposteurs.

Les rebelles taschét par mensonges attirer les autres pour leur assister.

Ce neantmoins il ny a si petit coquin d'entre vous qui ne voulluſt iurer que ces lettres (forgees par les susditz imposteurs à leur fantasie pour vous abuser) ont esté escrites tant par sa maiesté que par son Alteſſe. Et de la vous pouuez recueillir que telz blasphemateurs & controu-

ueurs de bourdes ne ſont autres que ceux qui ont commis contre ſon Alteſſe les indignitez ſuſdictes, depuis le partement des Eſpaignolz: taſchans par ce moyen vous faire participans de leurs offences. Et en ce qu'ils alleguent que la pacification n'a eſté faicte que pour les abuſer pour vn temps. Vous pouuez remarquer le contraire, veu que ſa maieſté à accomply de ſa part tout ce qu'il a promis: & que ce qu'ils promirent lors n'eſtoit ſeulement que pour faire ſortir les ſoldats Eſpaignols, à fin de mieux venir à bout de leurs deſſeings, attendu que depuis ils n'ont faict autre choſe que ſuſciter rebellions contre ſa maieſté & vomyr vne infinité d'iniures contre ſon Alteſſe, en recompence de la douceur dont il a vſé en leur endroit.

Le Roy & ſon Alteſſe, recompenſez par iniures.

Quant au Chaſteau de Namur, vous ſcauez que pour eſtre gouuerneur pour le Roy toutes les fortereſſes de ce païs luy ſont ſubiettes, & que luy ſeul leur peult commander. De façon que ce ſeroit grande preſumption à celuy qui le vouldroit contreroller en ceſt endroit. Ce que nul entreprend, comme i'eſtime, ſinon ceux qui le vouloient trahir, eſtans marris de le veoir par ce moien eſchappé de leur mains.

Toutes les fortereſſes de Flãdres ſont ſubiettes à ſon Alteſſe, cõme gouuerneur.

Dom Iean eſchappé des mains des trahiſtres à leur grand regret.

De dire (comme ils publient) que ſon Alteſſe auoit commandé à ceux d'Anuers & aultres

Son Alteſſe peut cõmãder aux forteresſes

villes de demourer fidelles & conſtans, à fin d'auoir meilleure commodité de ſaccager ceux de Bruxelles: tel commandement ne ſe trouuerra veritable. Et quand ainſi ſeroit, qui auoit le pouuoir de trouuer faute en luy que ſa maieſté?

Dieu punira les rebelles de Bruxelles.

Mais il eſt plus que certain que ce menſonge a eſté inuenté par ces rebelles. Car encores qu'il delaiſſe à chaſtier les delinquans qui ſont à Bruxelles & autres lieux: ſi eſt-ce toutesfois que Dieu ne laiſſera impuny telles arrogances & inſolences commiſes par quelque nombre d'entre eux, puis qu'ils ne veullent prendre exemple en la ruyne des autres villes leurs voiſines, comme Burges, Gand, Anuers, & autres cy deuant ſaccagees pour ſemblables rebellions.

Les eſtats n'ont accouſtumé eſtre requis ſinon és affaires publiques.

Quant à ceux qui deſirent que ſon Alteſſe ſoit tenu demander l'aduis des eſtats (ſi ce n'eſt lors qu'ilz ſont aſſemblez par luy pour les affaires du bien public) abuſent grandement de ſa doulceur, monſtrant par la que leur naturel eſt d'eſtre regiz par rigueur.

Le Duc d'Aluegouuerna ſans requerir les eſtats.

Il ny eut oncques aucun de ceux des eſtats ſi hardy (ou pluſtoſt temeraire) qui ayt oſé propoſer vne telle demande au Duc d'Alue, encores que ce fuſt en matieres publicques, ny ſeulement deſirer qu'il ſe trouuaſt a leur aſſemblée, & encores moins luy refuſer d'aller vers luy, toutesfois & quantes qu'ils eſtoient mandez.

Ce n'eſt

Ce n'eſt pas toutesfois qu'ils eſtiment ledict Duc de plus grande auctoriré que ſon Alteſſe: ſcachant bien (par le recit de tous ceux qui frequentent l'Eſpaigne) que ledict Duc reſpecte tant ſadicte Alteſſe, qu'il ne deſdaigne de l'aller ſouuent viſiter, pour luy rendre l'honneur à luy deu, meſmes de ſe trouuer ordinairement chez elle, pour le conſeil d'eſtat & affaires de la guerre: mais c'eſt qu'ils taſchent de ſ'agrandir, ſoubs pretexte de voſtre liberté.

Comme le Duc reſpecte ſon Alteſſe.

Et toutesfois combien que leſdicts ſeditieux congnoiſſent tresbien que vous ſcauez aſſeurément, que toutes leurs ſuſdictes inuentions n'ont eſté par eux controuuees, ſinon pour taſcher de vous perſuader, à leur aſſiſter en toutes leurs entreprinſes, comme vous pourrez, plus amplemẽt veoir, tant par vn liure nouuellement imprimé à Luxembourg, où eſt contenu tout ce qui s'eſt paſſé au païs bas, depuis l'arriuee de ſon Alteſſe: que auſſi par leur liure intitulé, De la iuſtification des Eſtats, pour auoir reprins les armes cõtre leur Prince: (liſant lequel vous congnoiſtrez, que l'autheur n'a ſceu ſi bien deſguiſer les ſecrettes entreprinſes, de ceux ſoy diſans Eſtats, quelque choſe qu'il ayt ſceu faire, qu'il ne confeſſe, qu'ils ont cõmis quatre crimes, le moindre deſquelz (ſi quelqu'vn d'entre vous eſtoit ſi mal aduiſé que de l'approuuer) ſuffiroit, par voz loix meſmes, pour le faire declarer trahiſtre, & cõme tel auoir la teſte tranchee, & ſes biens cõfiſquez.

Les inuentiõs des rebelles congneues par les liures imprimez à Luxembourg & Anuers.

Les ſoy diſans Eſtats cõuaincuz par leur propre liure.

Nul secours cherché par ceux du Pape ny de l'Empereur, & pourquoy

Toutesfois lesdicts deputez soy disans Estatz, congnoissans que leurs inuentions estoient congneues vrayes impostures & mēteries: tant à nostre sainct Pere le Pape, que à l'Empereur, ausquelz ils deuoient auoir recours, si elles estoient veritables, pour leur pouruoir de remede (veu q̄ la susdicte pacification auoit esté procurée par leurs Ambassadeurs mediateurs d'icelle: & aussi que les forces du Roy estoient lors en Italie, & que par ce moyen ils auoiēt assez de tēps pour ce faire:) ils ne delaissent pourtāt (voyāt que le tēps s'approche qu'ils seront chastiez de leurs fautes) à vous tenir en esperāce, qu'ils obtiendront de sa Maiesté, la ratificatiō de la paix, accordee à Gād l'annee passee, par les prieres des Prices estrāgers.

Le peuple abusé par les Estatz, par l'esperance de la confirmation de la paix de Gand.

Ce que vous pourrez plus certainement congnoistre, par la teneur d'vne lettre, pleine des susdictes impostures, & autres nouuellemēt forgees cōtre sō Altesse, laquelle fut enuoyee de Bruxelles au Roy de Pottugal, le 14. de Decēbre dernier passé: Contenant en somme cōme ils auoient esté forcez de reprendre les armes, pour se preualoir des iniures que son Altesse pretendoit leur faire, les voulant assubiettir à plus grāde seruitude que les autres Tyrans n'auoiēt faict le temps passé: le priāt de supplier sa Majesté Catholicque à le retirer, & accorder l'electiō par eux faicte de l'Archiduc Mathias pour estre leur gouuerneur: & en ce faisant, ils promettent d'obseruer la paix faicte à Gand,

Le Roy de Portugal supplyé de moyenner la paix entre les Estats & le Roy catholicque.

Si vous estimez qu'ils se puissent sauuer par ce

moyen vous eſtes biẽs abuſez: non pas que i'eſtime qu'il y ayt homme viuant qui ne fuſt bien ayſe de les veoir reduicts à leur deüe obeiſſance: Mais par ce qu'il eſt bien difficile à croire, qu'ils obtiennẽt iamais aucun bõ accord, pẽdant qu'ils demeurerõt obſtinez en leurs malices, ſans repẽtãce des offences, non ſeulemẽt par eux cy deuãt cõmiſes contre ſa Majeſté, mais auſſi de pluſieurs autres puis n'agueres perpetrees: ſignãment en ce qu'ils pretendent priuer ſa Majeſté des païs bas, afin de les tenir eux meſmes en forme de republique, cõme ils ont apertemẽt manifeſté, tãt par les articles iurees par l'Archiduc Mathias au parauãt ſa reception, que en ce qu'ils ont conclud de mettre le prince d'orãge en poſſeſſiõ deſdits païs, ſoubz pretexte de Lieutenãt general ſoubz ledict Archiduc: pẽſans par ce moyen faire doublemẽt leur proffit, & venir ayſément au deſſus de leurs iniques entreprinſes, par l'aſſiſtance de ce ieune Prince mal conſeillé, donnant à entendre aux ſuiects de ſa Maieſté, que tout ce faict par ſon conſentement, attendu la proximité de parentage.

Le moyen d'obtenir la paix par les ſtatz.

Et toutesfois leur intẽtion eſt (ſi bien toſt il ne ſe retire de leur compagnie pour ſe congnoiſtre auoir eſté par eux abuſé) qu'ils le retiendrõt priſonnier pour le bailler en contre-eſchange de quelqu'vn de leur faction, ou bien qu'il ſe preſentera quelque autre moyen pour le mettre en liberté. Inuention certes pour precipiter les autheurs d'icelle en leur ſoudaine ruyne.

L'inuẽtiõ de priuer le Roy du pays bas, tournera à la ruyne des autheurs.

Dauantage abusans de la maiesté Catholique, ils sont si temeraires, que de donner des sentences, soubs l'auctorité d'icelle, alencontre des Seigneurs & habitãs du païs, qui sont demeurez ses fidelles subiects, assistãs à son Alteſſe pour l'aduancement du seruice de leur Prince, les declarãs trahistres à leur patrie, & leurs biens confisquez: s'efforçans par tel moyen, en tant qu'il leur est possible, de laisser le nom de sa maiesté odieux à la posterité.

L'auctorité du Roy est abusee en cõfiscãs les biẽs de ses fidelles subiects.

Ils sont encores si desbordez, que ne se cõtentans d'iniurier, ainsi leurs compatriaux, ils reputent ennemis tous les estrangers qui ne veulent approuuer leurs malheureux desseins, comme il est amplemẽt declaré au susdict liure de leur iustification: là où, entre autres, sont reputez ennemys ceux qui se sont monstrez les plus affectiõnez à la reductiõ des rebelles de voz pays, à leur deüe obeissance: Comme Hieroſme Rodas, Seigneur fort modeste, sage, & intime amy de gens de bien, & aussi le susdict Seigneur Escouedo.

Le Seigneur de Rodas declairé rebelle.

Que si lesdicts blasphemateurs estiment telz fidelles subiects, qui procurẽt le pardon des inobeissans vassaux d'entre vous, sans estre chastiez de leurs offences, encores qu'ilz demeurent opiniastres en icelles, ennemys de la patrie: à la verité ilz ont occasion pour ce respect, entant qu'ilz ont esté plus affectionnez, à sauuer la vie des delinquãs, que au repos du païs. Car la saincte escriture cõmande que tous perturbateurs du pubic

Ceux du pays declarez, par les Estats, rebelles, sõt les vrais amis de leur patrie.

ſoient retranchez de nous comme mẽbres pourris qui infectẽt les autres. Ils ſe trompent grãdement, de penſer que le monde ſoit ſi aueuglé de croire, que leſdicts vaſſaux adherans à leur Prince, ſoient autres que les ſeulz d'entre vous, qui ſe contiennent en leur deuoir & deüe obeiſſance, ſelon qu'il leur eſt commandé par les loix diuines & humaines. Car aſſeurément les troubles qu'ils endurent maintenant redonderont en fin à l'aduancement, tant d'eulx & de leur proſperité, que du bien public de voſtre païs.

Inuẽtions pour inciter la Royne d'Angletetre à leur ſecours.

Meſmement ils ſont ſi ẽhõtez qu'ils ne ceſſent de publier vne infinité de bourdes par eux inuẽtees, quelques faulſes & controuuees qu'elles ſoient, moyennant que telles peuuent ayder à l'aduancement de leur vſurpee liberté. Comme entre autres qu'ils ſeront ſecouruz de la Royne d'Angleterre: Et pour ce faire, ils ont mis en auant vne lettre adreſſante, comme ils diſent, à ſa Majeſté par ſon Alteſſe (forgee toutesfois par le ſuſdict Aldegõde, & inſeree au liure de leur iuſtification, ou bien condemnation) par laquelle il luy mande, qu'elle n'eſtime moyen plus conuenable, pour reduire Hollande & Zelande, & autres iſles voiſines, à leur deuë obeiſſance, que d'enuoyer vne armee de mer pour faire la guerre en Angleterre. Peuſent par ce moyen induire facillement ladicte Royne à leur dõner ſecours, d'autant que autrefois (cõme ils luy ont donné à entendre) ceux du païs bas ont eſté retenus en

leur obeiſſance par telles ruſes : meſmes tant au temps de Iules Ceſar, qui aſſeure en ſes Commẽtaires, qu'il ne ſceut iamais trouuer le moyen de les cõtenir en leur deuoir, qu'il n'euſt premierement ſubiugué les Bretons (lors habitãs l'Angleterre) qui les fauoriſoient, que auſſi du temps de Charlemaigne comme recitẽt les hiſtoires, traictans de ſes actes, là où il eſt monſtré, combien qu'il les euſt deffaicts en plus de vingt batailles, ſi eſt-ce toutesfois qu'il ne les peut tenir ſans ſe rebeller, qu'il n'euſt contracté alliance auec les Eſcoſſois: où il y a vn article, entre autres, contenant qu'ils entreroient en Angleterre, & mettroient tout à feu & à ſang, toutes & quantes fois que ceux dudict païs feroiẽt la guerre ſur ſes terres par deçà. Ce que les Anglois ont touſiours trouué eſtre obſerué, à leur grand dõmage, d'autant qu'ils furent touſiours contraincts de ſe retirer de France pour defendre leur païs contre les Eſcoſſois. Voila les inuentions par leſquelles ils ſe perſuadoient d'eſmouuoir facillement ladicte Royne à leur donner ſecours.

Cõme Iules Ceſar ſubiuga le pays bas.

Les Anglois forcez de ſe retirer de France, pour deffẽdre leur pays.

Mais nonobſtans toutes ces bayes, vous deuez eſtre aſſeurez (ſelõ que lon peut iuger) que ladicte Royne ſe gardera biẽ de leur dõner ſecours ouuertemẽt, faiſant la guerre à ſa Majeſté Catholicque: & ce tant pour ne ſe monſtrer ingratte de la doulceur qu'elle a trouuee de tout temps paſſé en luy, que auſſi pour ſe congnoiſtre n'eſtre gueres aſſeuree de l'amitié des Eſcoſſois ſes voiſins.

La Royne d'Angleterre pour ne ſe mõſtrer ingrate ne fera la guerre.

Comme elle a experimẽté depuis trois ans en ça, lors que ſon Lieutenãt ſur les frõtieres d'Eſcoſſe fut deffaict, & tous ceux de ſa cõpagnie tuez, ou retenuz priſonniers par ceux meſmes qu'elle eſtimoit les plus affectionnez à ſon ſeruice: ſans toutesfois qu'elle ait encores ſceu trouuer le moyen de ſe vẽger de ceſte iniure: & auſſi qu'elle ſcait qu'il y en a beaucoup de ceux la qui ne ſont de ſi courte memoire qu'ils ne retrouuẽt bien les chemins pour entrer en ſon païs, ou pour le moïs qu'ils ſeront aydez d'vn bon nõbre de ſes ſuiets meſmes, pour auoir des guides ſi d'aduenture ils ſont accompagnez d'eſtrãgers. De façon que en ce faiſant, elle auroit plus grãd beſoin du ſecours de ceux du païs bas, que de leur en donner.

Et cõbien que les rebelles vous facẽt entẽdre, que la Royne d'Angleterre faict leuee de gẽs, & prepare des nauires: cela ſe faict ſeullemẽt pour ſe tenir ſur ſes gardes, ſelõ qu'elle a quelques fois accouſtumé de faire, & non autremẽt, Et par tãt voz rebelles ſerõt fruſtrez par ce moyẽ d'aucun grand ſecours d'elle: & auſſi de tous Princes legitimes leurs voiſins, quãd il n'y auroit autre occaſion qui les empeſchaſt de ce faire, que pour ne donner exemple à leurs propres ſubiects de ſe rebeller. Tellemẽt que les biens & reuenuz, tant des Egliſes, que des fidelles ſubiects de ſa Maieſté, pillez par ces rebelles, eſtans deuorez par eux: le principal fardeau des fraiz tombera ſur vous,

Les rebelles ſeront fruſtrez du ſecours de la Royne d'Angleterre, & pourquoy

pour vous appauurir. Ce que vous commancez desia à ressentir, pour les tailles par eux exigees, & plus grandes que n'auez payé encores à aucun de voz Princes legitimes. Et non contens de ce, ils pretendent vous faire participans de leurs miseres. Ce que vous eschapperez, & serez cause de faire sortir les gẽs de guerre hors de vostre païs, si au plustost qu'il sera possible vous ne vous declarez plus neutres, entre les constans & rebelles, ains affectionnez subiects de sa Maiesté, non seulement en defendant sa iuste querelle, (cõtre laquelle, comme tous ceux qui ont rebellé, se sont monstrez lasches à leur grand' ignominie: Aussi ceux qui sont demeurez constans en la manutention d'icelle, se sont tousiours portez vaillans:) Mais aussi en embrassant les moyens qui vous sont proposez par ce petit discours, pour vous faire viure en repos: & par lequel vous apprendrez par l'exemple de voz voisins, ou bien (si ne les voulez croire) par les honnestes hommes, & femmes de Hollande & Zelande, (appauuris par ces nouueaux euangelistes, & contraincts à demander tous les iours l'aumosne entre veus) à vous donner garde d'estre abusez de telz faulx prescheurs, & à ne suyure leur doctrine. Et aussi de rendre louange à Dieu, de la grace qu'il vous a faicte, de vous auoir dõné vn Roy, remply de toutes les vertus qu'il est possible de souhaitter.

Plus grandes tailles demãdees par les rebelles, que par leur Prince.

Les anciẽs Flamans vaillans à la defense de leur Prince.

Les habitãs de Hollande & Zelãde cõtraincts de demander leur vie.

Vous trouuerez aussi par ce mesme discours, que les maux par vous soufferts, vous ont esté iustement

ſtement enuoyez pour le chaſtiement des fautes par vous cõmiſes: & pour vous eſtre laiſſez perſuader par quelques rebelles qui ne deſirent autre choſe, que ſoubz le pretexte de voſtre liberté, de vous rẽdre leurs ſubiects : Et encores vous congnoiſtrez que l'vnique moyen de voſtre repos eſt, de vous repentir de voz pechez, & crier pardon à Dieu, & de garder ceſte derniere pacification: & outre ayder de toute voſtre puiſſance à ſon Alteſſe, à chaſtier tous les perturbateurs du repos public. Et par ce moyẽ vous purgerez voſtre nation de la deſloyauté & infamie commiſes contre ſa Majeſté & ſon Alteſſe, par les trahiſons de quelques vns d'entre vous.

La repentance des fautes, cauſe de repos.

Que ſi d'aduenture vous faillez en cecy, & prouoquez ſa Maieſté à vſer de la rigueur de iuſtice, vous deuez eſtre aſſeurez (comme il ſe peut comprendre, tant par les hiſtoires & experience du tẽps preſent, que par la reuolutiõ des Aſtres, encores que les iugemens ſecretz de Dieu ſoient reſeruez à ſa puiſſance diuine) que vous ſerez griefuement punis, & les rebelles pirement ſaccagez que les Iuifz, de la poſterité deſquelz il y a encores quelque nombre en vie, frequentãs parmy les autres nations, & gardans leur premiere religion. Ce qui n'aduiendra à voz rebelles, ny à vous meſmes ſi vous leur aſſiſtez, par ce qu'ils ſeront dechaſſez de chacun, pour eſtre odieux, infames, & hays de tout le monde.

La ruyne apparente des Flamans.

Iuifz plus doucemẽt chaſtiez que les rebelles.

Quant à ſon Alteſſe, pour auoir par vn grand

Les Flamãs n'auroẽt iamais vn si doux gouuerneur que son Altesse.

nombre d'entre vous abusé de sa douceur, & s'estre monstré ingrats enuers elle, Dieu ne permettra que vous soyez gouuernez d'vn Prince si vertueux, estant, comme il semble, destiné pour faire de plus grans biens à la Republique Chrestienne: Mais de telz qui serõt habilles à chastier les meschans selon leurs demerites. Toutesfois ce pendant qu'il demeurera auec vous, il sera plustost cõtrainct d'vser enuers vous du chastiemẽt dont autresfois se sont preualluz les susdicts Ducs & Comtes de voz païs pour pacifier les rebellions, que solliciter la Maiesté Catholique de vous pardonner, si dauenture il n'a asseurance de vostre deüe obeissance au temps aduenir.'

La religiõ Catholique sera plãtee aux Indes.

La religion Catholique sera aussi transportee de telles prouinces d'entre vous, où les habitans demeurẽt obstinez, & infectez des heresies, pour estre indignes d'icelle, & sera plantee non entre nations estrangeres, ains parmy les Indiẽs suiectz à vostre Prince, là où au lieu d'vn d'entre vous, qui luy est desobeissant, Dieu l'a tant fauorisé pour ses vertueuses actions, que de le constituer superieur sur cent autres Catholicques.

Cent Chrestiẽs és Indes, pour vn huguenot en Flãdres.

Les gens d'Eglise auec les autres rebelles seront punis.

Vne grande partie de voz gens d'Eglise serõt aussi punis, tant pour leur yurongneries, heresies, adulteres, & vne infinité d'autres vices, que pour exposer leurs troppeaux aux loups pour les deuorer: Et sur tous, deux ou trois abbez bien remarquez. Et aussi plusieurs rebelles, tant de la Noblesse, que des habitãs des villes seront salla-

riez ſelon le merite de leurs offences : & ſeront leurs terres & biens poſſedez des eſtrãgers (comme il eſt aduenu du temps des Romains, que les anciens habitãs furent ruynez, & les Saxons voz anceſtres conſtituez en leurs places) & demeureront les plus belles de leurs femmes & filles pour eſtre conioinctes auec eux : & ainſi meſler leur race auec l'eſtrãgiere. De façon que les plus heureux de tous, ſeront les pauures laboureurs, tant pour n'eſtre participans de telles rebellions, que pour la recompence des maux qu'ils leur font ſouffrir.

Les pays bas ſeront habitez des eſtrangers.

La race des Flamãs, ſera meſlee auec l'eſtrãgere.

Les laboureurs plus heureux que les autres.

La raiſon pourquoy Dieu ne permect qu'ils reçoiuent ſi toſt les chaſtiemens pronoſtiquez (qu'on pourra differer par vne pacification) c'eſt par-ce qu'il attend que la malice des meſchans ſoit au plus hault de ſa periode, à fin que leur ruyne ſoit plus grande.

Pourquoy Dieu differe de punir les meſchans.

Et ſi d'aduenture vous eſtimez que ceſte remonſtrance a eſté par moy faicte pour mon proffict particulier, & pour m'inſinuer és bonnes graces de ſa maieſté: (Ie croy qu'il n'y a homme qui ne ſe ſent bien heureux d'eſtre congneu d'vn Prince ſi vertueux,) aſſeurez vous que le temps viendra, que vous, & voſtre poſterité congnoiſtrez que ie n'ay faict en cela, choſe qui ne ſoit du deuoir d'vn bon Chreſtien digne d'eſtre remercié de vous.

Le Roy faueriſe les hommes vertueux, & non les flateurs.

Aduertiſſement digne de recõpence.

Au ſur-plus ſi les rebelles, ou autre en leur nom, continuent à vous perſuader de tenir leur

Les perſuaſiõs des rebelles, indignes de reſponces.

party, qu'ils redigent par eſcrit leurs perſuaſiõs: & ſi elles ſont dignes d'aucune reſponce, Il ne faudra beaucoup de replicques pour leur faire paroiſtre que leur temps eſt mal employé.

Ce pendant ie prie le createur vous donner la grace d'vſer des moyens à vous preſentez, tant pour le ſalut de voz ames, que pour la proſperité de vos corps & repos du public.

FIN.

Imprimé à Rheims,
par N. Martin.
1578.